



PÊCHE SUR LE LAC DE L'AILETTE

-  Pêche autorisée depuis les berges uniquement
-  Pêche autorisée depuis une embarcation uniquement
-  Pêche interdite
-  Carpe de nuit autorisée
-  Carpe de nuit interdite
-  Remise à l'eau obligatoire
-  Zone de navigation
-  Bande rivulaire de 20m interdite à la navigation
-  Rampe de mise à l'eau
-  Zone de baignade
-  Parking

Chamouille

CAP' AISNE

CENTER PARCS

LAC de l'AILETTE

GOLF de l'AILETTE

Neuville-sur-Ailette

Secteur n°2

Secteur n°3

Secteur n°1

Voie verte

Voie verte